

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-ESTEPHE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 08 AVRIL 2024

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 15

Date d'envoi de la convocation : 26 mars 2024
Date d'affichage : 26 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ESTEPHE convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présidente de séance : Michelle SAINTOUT, Maire

Présents : Michelle SAINTOUT, Jean VIANDON, Thomas LASSALE, Nicole GOUZIL, Jean-Pierre PAOLANTONI, Éliane ZAKA, Danielle DA ROCHA, Patricia CÉCINAS, Claude GAUZARGUES, Marc DRUESNE, Agnès CHATARD, Pierre BRAQUESSAC, Olivier MANEIRO, Romain CERVINO, Laurie LAPOULE

Absents excusés :

Martine MANDÉ, Carmen FAUCHEY procuration à Patricia CÉCINAS, Rémi DENJEAN, Nicolas MIQUAU procuration à Laurie LAPOULE

Secrétaire de séance : Laurie LAPOULE

DÉLIBÉRATION N° 22-08042024 :

OBJET : DONATION PARCELLES SITUÉES LIEU-DIT LA BARDAQUE À SAINT-ESTÈPHE

Michelle SAINTOUT, Maire, rappelle à l'assemblée que par délibération n° 07-21062023 prise en séance du 21 juin 2023 le Conseil Municipal a accepté la donation des parcelles cadastrées section A numéros 199 et 201 situées lieu-dit La Bardaque.

Dans le cadre de la réalisation de cette donation, il y a lieu que le Conseil Municipal donne pouvoir à Michelle SAINTOUT, Maire, de signer l'acte ainsi que toutes les pièces y afférentes.

Entendu l'exposé de Michelle SAINTOUT, Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants (présents et représentés) :

- **AUTORISE** Michelle SAINTOUT, Maire, à signer l'acte notarié relatif à la donation des parcelles cadastrées section A numéros 199 et 201 situées lieu-dit La Bardaque ainsi que toutes les pièces afférentes à celle-ci.

Votants : 17 (15 + 2 procurations)	Votes exprimés : 17	
Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Le Maire,
Michelle SAINTOUT



La secrétaire de séance,
Laurie LAPOULE